

**Actes de violence dans les établissements
publics genevois d'enseignement
recensés dans SIGNA
Année scolaire 2007-2008**



**Dominique Gros
Hugo Baillon
Gabriel Charmillot**

Octobre 2008

Actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement recensés dans SIGNA, année scolaire 2007-2008

INTRODUCTION

Dans leur rapport rendu au Conseil d'État en février 1999, les experts mandatés pour étudier *La violence des jeunes en milieu urbain* préconisaient onze mesures parmi lesquelles l'enregistrement systématique des faits de violence dans les divers niveaux d'enseignement (enseignement primaire, cycle d'orientation, enseignement post-obligatoire).

Une des informations nécessaires au DIP, dans le cadre de la lutte contre la violence en milieu scolaire, consiste à disposer d'une mesure des actes violents qui y ont lieu.

Dans un courrier adressé aux Directions générales, les objectifs d'un tel recensement ont été précisés par le Département : *Les objectifs de ce recensement sont de disposer régulièrement d'un état des lieux de la situation en matière de violence dans les milieux scolaires (...), de quantifier et de qualifier les faits de violence en terme de types d'actes, de caractéristiques des victimes et des auteurs, de contribuer à l'évaluation des mesures de prévention, d'aider à fixer des priorités ou à définir des actions (...), de fournir des éléments de compréhension sur l'apparition d'actes de violence, d'orienter la conception de programmes de prévention.*

En France, le Ministère de l'éducation nationale a développé en 2001 une application informatique, SIGNA, spécifiquement dédiée au recensement des faits de violence dans les établissements scolaires.

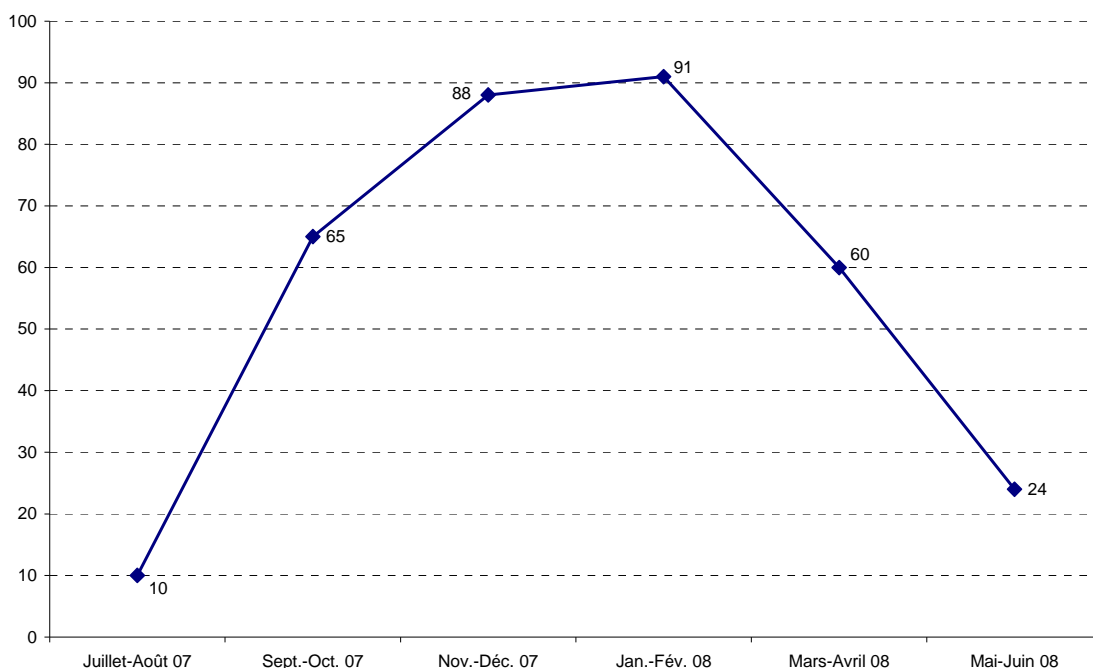
En 2004, SIGNA a été mis à disposition du Département de l'instruction publique. Après une phase de mise au point et d'adaptation de l'application informatique (novembre 2004 à mars 2005), celle-ci a été testée (avril à juin 2005) et son utilisation a donné lieu à une expérimentation sur un échantillon d'établissements des trois niveaux d'enseignement (septembre 2005 à juin 2006). Après évaluation, le Conseiller d'Etat en charge du DIP a décidé de généraliser le recensement systématique des actes de violence en milieu scolaire dans tous les établissements publics d'enseignement du canton de Genève à dater du 1^{er} janvier 2007. Dans l'application informatique, l'année scolaire débute en juillet et se termine en juin de l'année suivante ; elle est divisée en six périodes de 2 mois. Pour ce premier rapport les résultats présentés concernent l'année scolaire 2007-2008 (juillet 2007 à juin 2008).

RÉSULTATS

Résultats globaux

Pour l'ensemble des établissements publics d'enseignement des niveaux primaire, secondaire I et secondaire II, 338 actes¹ ont été enregistrés dans SIGNA pour l'année scolaire 2007-2008. Il y a évidemment très peu d'actes enregistrés en juillet et août, pendant les vacances. Durant l'année scolaire proprement dite, nous observons que le nombre des actes de violence recensés croît durant sa première moitié (de la rentrée au mois de février) pour atteindre son apogée durant les mois couvrant la fin du premier trimestre et le début du deuxième trimestre. Par la suite, ce nombre diminue fortement (graphique 1).

Graphique 1 : nombre d'actes recensés par période (année scolaire 2007-2008)



Ces tendances seront à confirmer à l'avenir, mais nous pouvons d'ores et déjà relever qu'elles corroborent les observations faites en France sur plusieurs années².

Les atteintes à autrui constituent la majeure partie des signalements (les deux tiers), les atteintes aux biens en représentant quant à elles un peu moins du quart (tableau 1)³.

¹ Dans SIGNA ne sont recensés que les actes d'une certaine gravité, c'est-à-dire ceux qui répondent à l'une de ces trois conditions : actes dont la qualification pénale est évidente, actes faisant l'objet d'un signalement à la police, à la justice ou à un service social, actes ayant eu un fort retentissement dans la communauté éducative.

² Houllé R., 2004 : Les actes de violence à l'école recensés dans SIGNA en 2003/2004, *Note d'Information*, 04.25, Direction de l'évaluation et de la prospective, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

³ Contenu des 4 catégories :

Atteintes à autrui : bizutage ; insultes graves ; menaces graves ; racket ou tentative de racket, extorsion de fonds ; violences physiques à caractère sexuel ; violences physiques avec arme ou arme par destination ; violences physiques sans arme.

Atteintes à la sécurité : fausse alarme (incendie, bombe) ; intrusion de personnes étrangères à l'établissement ; jet de pierres ou autres projectiles ; port d'arme ; tentative d'incendie ou incendie.

Atteintes aux biens : dommages au matériel ou aux locaux ; dommages aux biens personnels ; tags ; tentative de vol ou vol.

Autres faits : tentative de suicide ou suicide ; trafic de produits psychotropes ; trafic divers ; autres faits graves.

Tableau 1 : fréquences par catégories d'atteintes

Catégories	Nombre	Pourcentage
Atteintes à autrui	224	66.3
Atteintes aux biens	79	23.4
Atteintes à la sécurité	23	6.8
Autres faits	12	3.6
Total	338	100.0

Les atteintes à autrui sont principalement des violences physiques sans arme (115 cas) et des insultes graves (55 cas) qui, à elles seules, représentent la moitié du total des faits de violence enregistrés. Les autres atteintes à autrui enregistrées - menaces graves, violences physiques avec arme, racket ou extorsion de fonds, violences physiques à caractère sexuel, bizutage - sont nettement moins fréquentes (tableau 2). Les atteintes aux biens concernent surtout des dommages au matériel et aux locaux (50 cas) et des tentatives de vol ou vols (18 cas). Enfin, les atteintes à la sécurité sont majoritairement des tentatives d'incendie ou incendies (14 cas).

Tableau 2 : fréquences par actes

Actes	Nombre total (%)
Violences physiques sans arme	115 (34.0)
Insultes graves	55 (16.3)
Dommages au matériel ou aux locaux	50 (14.8)
Menaces graves	21 (6.2)
Tentative de vol ou vol	18 (5.3)
Violences physiques avec arme	17 (5.0)
Tentative d'incendie ou incendie	14 (4.1)
Dommages aux biens personnels	7 (2.1)
Racket ou tentative, extorsion de fonds	7 (2.1)
Autres faits graves	7 (2.1)
Jet de pierres ou projectiles	6 (1.8)
Violences physiques à caract. sexuel	6 (1.8)
Tags	4 (1.2)
Intrusion de personnes étr. à l'établissement	3 (0.9)
Bizutage	3 (0.9)
Tentative de suicide ou suicide	3 (0.9)
Trafic de produits psychotropes	2 (0.6)
Total	338 (100.0)

Le relevé détaillé permet de constater que certains actes n'ont donné lieu à aucun signalement : fausse alarme, port d'arme, trafics divers. Il ressort en outre de ce tableau que les faits les plus graves ou les plus traumatisants ayant été recensés, tels les violences physiques avec arme, les violences physiques à caractère sexuel ou les tentatives de suicide ou suicides, ont été rares.

Pour donner une meilleure idée de la signification de cet ensemble d'actes recensés, il est possible de le traduire en un taux d'exposition des élèves (t_e)⁴, c'est-à-dire en une probabilité pour un élève de l'enseignement public genevois d'avoir été exposé pendant une année scolaire à un des actes de violence faisant l'objet du recensement. Pour ce faire, il convient de rapporter le nombre d'actes enregistrés pendant une année scolaire (n_s) au nombre d'élèves (n_e) fréquentant les établissements des trois niveaux d'enseignement⁵ qui participent au relevé :

$$t_e = n_s / n_e \rightarrow 338 / 64'056 = 0.52\%.$$

⁴ Ce taux est calculé en prenant pour référence le nombre d'élèves enregistrés dans la base de données scolaires au 31 décembre de l'année scolaire considérée.

⁵ Enseignement enfantin et primaire (EP), cycle d'orientation (CO) et enseignement secondaire post-obligatoire (PO).

Autrement dit, entre le 1^{er} juillet 2007 et le 31 juin 2008 dans l'ensemble des écoles primaires, des collèges du cycle d'orientation et des établissements de l'enseignement secondaire II, 5 élèves sur 1'000 ont été confrontés à l'une ou l'autre forme de violence en milieu scolaire. Si nous nous centrons uniquement sur le risque d'être victime, nous pouvons calculer un taux de victimisation (t_v) qui prend uniquement en compte les atteintes à autrui : $224 / 64'056 = 0.35 \%$.

Les auteurs des faits de violence en milieu scolaire sont d'abord des élèves (les trois quarts des cas leur sont attribuables), mais dans un cas sur vingt-cinq les actes ont été commis par des personnes extérieures à l'établissement et, pour près d'un cas sur cinq l'auteur n'est pas connu (tableau 3). Les auteurs sont dans deux tiers des cas de genre masculin (65.7%), dans environ un cas sur sept de genre féminin (13.6%), les autres cas n'étant pas renseignés (20.7%).

Tableau 3 : fréquences par catégories d'auteurs des actes

Catégorie d'auteurs	Nombre	Pourcentage
Élèves	258	76.3
Inconnu	61	18.1
Personnes extérieures	14	4.1
Famille d'élève	3	0.9
Personnel scolaire	2	0.6
Total	338	100.0

Si nous rapportons le nombre d'élèves auteurs (n_a) de faits de violence en milieu scolaire au nombre total d'élèves scolarisés dans les trois niveaux d'enseignement pour l'année scolaire 2007-2008, nous obtenons un taux d'implication (t_i) des élèves égal à 4 pour 1'000 ($258 / 64'056 = 0.40 \%$).

Pour ce qui est des victimes, lorsqu'il s'agit de personnes ce sont majoritairement des élèves, mais aussi, dans un cas sur quatre, des membres du personnel scolaire (enseignant-e-s, personnel administratif et technique, direction, etc.) comme le montre le tableau 4. Les victimes sont plus souvent de genre masculin (50.0%) que féminin (24.3%) ; pour un quart des cas l'information manque ou n'est pas pertinente.

Tableau 4 : fréquences par catégories de victimes des actes

Catégorie de victimes	Nombre	Pourcentage
Élèves	164	48.5
Personnel scolaire	90	26.6
Sans objet	38	11.2
Inconnu	28	8.3
Autres	13	3.9
Personnes extérieures	5	1.5
Total	338	100.0

En ce qui concerne les suites données aux actes recensés, 3.0% ont été signalés à la justice, 4.4% à un service de l'Office de la jeunesse et 31.1% à la police. Des plaintes ont été déposées par un bon quart des établissements (26.9%) et, parmi les victimes concernées, par 20.7% des familles et par 9.2% du personnel scolaire. Par ailleurs, 73.1% des actes donnent lieu à un suivi interne, principalement au niveau de l'établissement, plus rarement à celui de la direction générale du niveau d'enseignement concerné (6.5%) et très exceptionnellement à celui du Conseiller d'Etat en charge du DIP (2 cas pour l'année 2007-2008).

Résultats par niveau d'enseignement

La fréquence des actes recensés révèle une relative homogénéité entre les niveaux d'enseignement (tableau 5).

Tableau 5 : fréquences par niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	Nombre	Pourcentage
Enseignement primaire	114	33.7
Cycle d'orientation	125	37.0
Secondaire II	99	29.3
Total	338	100.0

Nous observons dans les trois niveaux d'enseignement le même classement des atteintes par catégorie : les atteintes à autrui viennent en tête et représentent entre une bonne moitié et les trois quarts des cas, elles sont suivies par les atteintes aux biens dont l'importance varie fortement selon le niveau d'enseignement, les atteintes à la sécurité et les autres faits étant plus rares (tableau 6).

Tableau 6 : distribution des actes par catégorie d'atteintes et par niveau d'enseignement

	Atteintes à autrui (%)	Atteintes aux biens (%)	Atteintes à la sécurité (%)	Autres faits (%)
Enseignement primaire	74 (64.9)	28 (24.6)	10 (8.8)	2 (1.7)
Cycle d'orientation	95 (76.0)	16 (12.8)	6 (4.8)	8 (6.4)
Enseignement secondaire II	55 (55.6)	35 (35.3)	7 (7.1)	2 (2.0)

Au-delà de cette similarité, il y a tout de même des différences d'intensité. Dans l'enseignement primaire et encore plus au cycle d'orientation les atteintes à autrui prédominent nettement, alors que dans l'enseignement secondaire II, tout en étant majoritaires leur poids relatif est moins important et celui des atteintes aux biens plus marqué (tableau 7).

Tableau 7 : fréquences des actes par niveau d'enseignement

Actes	EP	CO	PO
Violences physiques sans arme	44	53	18
Insultes graves	12	14	29
Dommages au matériel ou aux locaux	20	10	20
Menaces graves	2	16	3
Tentative de vol ou vol	3	4	11
Tentative d'incendie ou incendie	5	4	5
Violences physiques avec arme	6	9	2
Dommages aux biens personnels	5	1	1
Jet de pierres ou projectiles	5	1	0
Autres faits graves	1	6	0
Racket ou tentative, extorsion de fonds	2	2	3
Violences physiques à caract. sexuel	5	1	0
Tags	0	1	3
Intrusion de personnes étr. à l'établissement	0	1	2
Bizutage	3	0	0
Tentative de suicide ou suicide	1	0	2
Trafic de produits psychotropes	0	2	0
Total	114	125	99

Ces différences peuvent être interprétées comme le résultat à la fois de l'âge des élèves et du cadre institutionnel. L'enseignement primaire et le cycle d'orientation accueillent des élèves en cours de socialisation primaire, c'est-à-dire cette phase de la vie durant laquelle les individus acquièrent progressivement, sur la base de leur intégration dans des groupes où prédominent des liens affectifs, émotionnels ou fusionnels, "(...) les codes, les schémas

de base (notamment le langage), les dispositions qui leur permettent de se repérer dans le monde social. Cette première socialisation met en place les structures mentales qui font de l'individu un être apte à s'intégrer dans sa société. La famille ou les bandes, ou encore l'école tiennent une place importante dans la socialisation primaire"⁶.

Sur le plan institutionnel, l'enseignement primaire et le cycle d'orientation constituent la partie obligatoire de la scolarisation ; obligation tant pour les élèves d'être scolarisés que pour les établissements de les recevoir pour les scolariser.

Pour ce qui est de l'identité des victimes des faits de violence scolaire, les constats varient. Les élèves sont majoritaires à l'école primaire (55.3%) et au cycle d'orientation (51.2%). Dans l'enseignement secondaire II, on compte moins de victimes identifiées comme élèves (37.4%). Cela peut s'expliquer par l'ampleur des atteintes aux biens, qui peuvent pour partie concerner le matériel et les bâtiments. Pour ce qui est des victimes faisant partie du personnel scolaire, elles sont relativement plus nombreuses dans l'enseignement secondaire (33.6% au cycle d'orientation, 31.3% au secondaire II) que dans l'enseignement primaire (14.9%).

Pour l'année scolaire 2007-2008, les taux d'exposition (t_e) et de victimisation (t_v) des élèves calculés par niveau d'enseignement sont les suivants :

- enseignement primaire : $t_e = 114 / 34'719 = 0.33\%$
 $t_v = 74 / 34'719 = 0.21\%$
- cycle d'orientation : $t_e = 125 / 12'977 = 0.96\%$
 $t_v = 95 / 12'977 = 0.73\%$
- secondaire II : $t_e = 99 / 16'360 = 0.60\%$
 $t_v = 55 / 19'360 = 0.28\%$.

Pendant l'année scolaire 2007-2008, sur 1'000 élèves, environ 3 à l'école primaire, 10 au cycle d'orientation et 6 dans l'enseignement secondaire II⁷ ont été confrontés à l'une des formes de violence recensée dans SIGNA. Les taux de victimisation, qui ne prennent en considération que les atteintes à autrui, donnent évidemment des résultats inférieurs : 2 élèves sur 1'000 au primaire, 7 sur 1'000 au cycle d'orientation et 3 sur 1'000 au secondaire II.

Quant aux auteurs des actes ce sont, dans tous les niveaux d'enseignement, surtout des élèves (66.7% au primaire, 88.0% au cycle d'orientation et 72.7% au secondaire II). La proportion assez élevée d'auteurs "inconnus et autres" dans l'enseignement secondaire II renvoie à l'importance des atteintes aux biens dans l'ensemble des actes recensés dans les établissements de ce niveau d'enseignement. Les taux d'implication des élèves pour 2007-2008 sont les suivants :

- enseignement primaire $76 / 34'719 = 0.22\%$
- cycle d'orientation $110 / 12'977 = 0.85\%$
- secondaire II $72 / 19'360 = 0.37\%$.

La proximité des deux taux concernant les élèves (victimisation et implication) confirme que les actes de violence perpétrés en milieu scolaire impliquent essentiellement les élèves à la fois comme auteurs et comme victimes.

La nature des faits les plus fréquemment signalés - violences sans arme, insultes, vols, menaces, dommages aux locaux - atteste que les actes recensés par l'institution ne sont pas les violences les plus graves ; en outre ce sont des faits au sujet desquels de claires différences de signification et d'appréciation existent entre les élèves et les adultes comme l'avait montré une recherche menée au cycle d'orientation il y a dix ans : "(...) élèves et

⁶ Bolliet D., Schmitt J.-P. , 2002 : *La socialisation*. Rosny : Bréal p. 41.

⁷ Élèves en formation professionnelle duale compris.

enseignants considèrent que l'impolitesse (refuser de répondre à une question du prof sur le cours) n'est pas de la violence, alors que la gifle donnée par un enseignant à un élève et surtout le racket entre élèves (être forcé par des élèves de l'école à donner ton argent ou tes affaires) relèvent clairement de la violence. En revanche, les élèves estiment que les coups entre élèves (donner un coup de pied à un élève qui se moque) et les agressions verbales (insulter un prof devant toute la classe ou un enseignant qui rabaisse un élève devant toute la classe) sont moins violents que ne l'estiment les enseignants"⁸.

Commentaires

Le recensement SIGNA nous donne une indication sur la fréquence des actes de violence dans les établissements scolaires. Il ne permet pas de tirer des conclusions irrévocables, ce recensement n'est pas exhaustif. Il s'agit d'une enquête institutionnelle, effectuée sur la base des événements qui sont portés à la connaissance de la direction par les victimes ou par des témoins. Il ne s'agit pas d'une enquête de victimisation qui passe par une interrogation des personnes. Certains actes peuvent donc échapper au signalement. Néanmoins il fournit une tendance : les nombres d'événements violents annoncés par les directions d'établissements ne semblent pas aussi fréquents que l'on pourrait le supposer.

Comme cela avait été indiqué dans le recensement SIGNA en France, une différence de sensibilité peut exister entre les établissements, c'est sur le temps que les ajustements se feront.

La valeur du recensement SIGNA peut encore s'améliorer par une augmentation de l'appropriation de l'outil dans les écoles et une généralisation du réflexe de son utilisation.

Les renseignements fournis par SIGNA pourront également être complétés par d'autres types d'études, par exemple en intégrant les réponses aux questions qui relèvent du même thème et qui sont posées dans l'enquête sur les comportements de santé des élèves de 11 à 15 ans, qui a lieu tous les 4 ans dans toute la Suisse et pour laquelle nous allons demander un échantillonnage plus grand pour Genève pour sa prochaine réalisation, en 2010. Nous tenterons également une comparaison avec les données disponibles de la police. Enfin, nous envisageons de répéter l'enquête qui avait été réalisée dans tous les établissements du cycle d'orientation en 1999 intitulée : *La violence dans les écoles du cycle d'orientation de Genève. Le point de vue des élèves et des enseignants.*

Les écoles s'engagent par des actions diverses dans l'amélioration du climat scolaire. Elles doivent être encouragées à poursuivre sur cette voie qui assurément permet de faire fléchir les statistiques des violences en milieu scolaire et facilite la lutte contre un phénomène qui peut engendrer des actes de violence et qui est très difficile à mesurer : les incivilités constantes auxquelles sont parfois soumises les communautés scolaires.

⁸ Clémence A. et al., 1999 : *La violence dans les écoles du cycle d'orientation de Genève. Le point de vue des élèves et des enseignants.* Lausanne : Université, Faculté des sciences sociales et politiques, Institut des sciences sociales et pédagogiques p.11.

